Accusé de réception - Ministère de l'intérieur Envoi préfecture le 20/12/2024 Retour préfecture le 20/12/2024 Publié le 20/12/2024 Acte certifié exécutoire



Extrait du Registre des Délibérations Conseil d'Administration Séance du vendredi 20 décembre 2024

Date de la convocation : lundi 16 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Étaient présents :

Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Françoise MARTEEL, Mme Marie SALESSES, M. Frédéric DAVAN, M. Jean-Bernard CASENAVE, Mme Marie-Chantal GORDON, M. Alain LAPEYRE, Mme Josy POUEYTO, M. Jean-Pierre PEUDEPIECE, Mme Gisèle FERRARIS, M. Henri JOUANTEGUY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. François BAYROU (donne pouvoir à B. JOUHANDEAUX), Mme Marie-Laure MESTELAN (donne pouvoir à M. SALESSES), M Michel FOLLIOT (donne pouvoir à A. LAPEYRE), M. Philippe MAENNEL (donne pouvoir à F. MARTEEL)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jérôme MARBOT, Mme Fabienne CARA

Secrétaire de séance : Anne CARASSUS

N° 18 Exploitation et performance énergétique des équipements techniques de chauffage, climatisation, ventilation, production d'eau chaude sanitaire et installations techniques des parkings - approbation d'un acte modificatif au marché n°22A035

<u>Rapporteur</u>: Mme Béatrice JOUHANDEAUX Mesdames, Messieurs

Dans le cadre d'un groupement de commandes, les prestations d'exploitation des installations de chauffage, climatisation, ventilation et production d'eau chaude dans les bâtiments, ont été confiées, par marché n°22A035 notifié le 7 juillet 2022, à la société SPIE FACILITIES, pour une durée de 6 ans.

Il est aujourd'hui nécessaire de modifier ce marché pour ajouter la vérification des Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité (BAES) sur le bâtiment du siège et celui de l'Espace Lydie Laborde.

Cette modification entraîne une plus-value annuelle de 1 864,42 € HT soit 4 757,68 € HT sur la

durée du marché décomposée comme suit :

Poste	Siège	ELL	Total annuel	Total sur la durée du marché
P2 – prestations de				
maintenance	717,38 € HT	479,04 € HT	1 196,42 € HT	4 785,68 € HT
P3 – gros entretien				
renouvellement, garantie totale	405,00 € HT	263,00 € HT	668,00 € HT	2 672,00 € HT
Total	1 122,38 € HT	742,04 € HT	1 864,42 € HT	7 457,68 € HT

Ce qui correspond à une augmentation de 3,95 % du montant initial du marché.

L'acte modificatif correspondant vous est présenté en annexe.

Il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider de modifier le marché n°22A035 selon les modalités évoquées ci-dessus ;
- 2. Approuver les termes de l'acte modificatif ci-annexé ;
- 3. Autoriser Madame la Vice-Présidente à signer l'acte modificatif ci-annexé.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,